

AVIS AUX PORTEURS DU FCP HMG GLOBETROTTER

Part C : FR0010241240

Part D : FR0010241265

Part I : FR0010201459

A compter du 1^{er} septembre 2025, la modification suivante sera apportée à votre FCP **HMG GLOBETROTTER** (ci-après le « **FCP** ») :

1- L'opération

- Décimalisation des parts C et D en dixièmes de parts.
- La part C sera souscrite initialement en dixièmes de part et pour les souscriptions ultérieures en dixième de parts.
- La part D sera souscrite initialement en dixièmes de part et pour les souscriptions ultérieures en dixième de parts.
- La part I reste souscrite initialement en centièmes de part et pour les souscriptions ultérieures en dix-millièmes de part.

2- Les modifications entraînées par l'opération

- Profil de risque : Modification du profil rendement / risque : Non
Augmentation du profil rendement / risque : Non

- Augmentation des frais : Non

- **Description de la modification** :

Décimalisation des parts C et D en dixièmes de parts.

Les objectifs de cette opération sont :

- de faciliter la souscription de ce produit d'investissement à des investisseurs pour lesquels il est souvent plus facile d'investir dans des fractions de parts,
- d'accéder aux véhicules destinés à l'épargne salariale,
- de rationaliser la gestion administrative de ce fonds.

Cette opération n'implique aucune démarche spécifique de la part des porteurs et l'ensemble des autres caractéristiques de l'OPCVM demeurent inchangées.

3- Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Il est rappelé aux porteurs la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'information Clé (DIC) et du Prospectus, disponibles sur le site internet (www.hmgfinance.com), soit sur demande par courrier électronique à l'adresse hmgfinance@hmgfinance.com, soit par courrier postal directement auprès de notre société à l'adresse HMG FINANCE – 2 rue de la Bourse 75002.